

Votre interlocuteur

M. Guillaume LEFEBVRE

AZUR PATRIMOINE CONSEIL

+33664470606

guillaume@azur-patrimoine-conseil.com



AZUR
PATRIMOINE
CONSEIL



DER

Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Bienvenue ! Vous faites le choix de travailler avec un **professionnel réglementé et contrôlé**, qui va vous accompagner dans la gestion de votre patrimoine.

Pour que notre collaboration se déroule dans les meilleures conditions, merci de **consulter et conserver toutes les informations contenues dans ce document**. Elles servent de référence tout au long de notre mission.

VOTRE CONTACT

M. LEFEBVRE Guillaume
AZUR PATRIMOINE CONSEIL
9, rue du docteur Rostan
06600 Antibes

Téléphone : **+33664470606**
Email : **guillaume@azur-patrimoine-conseil.com**

INFORMATIONS

L'Entreprise:

Nom ou dénomination sociale : **AZUR PATRIMOINE CONSEIL**

Adresse professionnelle ou siège social : **9, rue du Docteur Rostan 06600 Antibes**

SIREN: **894 643 949**

NAF/APE : **66.30Z**

Le cabinet exerce dans le respect des obligations professionnelles applicables aux Conseillers en Investissements Financiers, aux Courtiers d'assurance et aux Intermédiaires en opérations de banque.

Le cabinet détient une carte professionnelle immobilière.

Son organisation est dimensionnée pour assurer un accompagnement **personnalisé** et **un suivi durable** des clients particuliers et des personnes morales.

Conseiller en investissements financiers

Azur Patrimoine Conseil est immatriculé à l'ORIAS sous le numéro **21003812**.

Le cabinet représenté par **Guillaume LEFEBVRE**, ayant le statut **CIF** (conseiller en investissements financiers) est susceptible de fournir des conseils en investissement de manière **non indépendante**.

Votre conseiller est enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Adresse : 17 Place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02

Site internet : www.amf-france.org

Cette activité est soumise au contrôle de l'AMF.

Il intervient donc en qualité de **Conseiller en Investissements Financiers** (CIF) mais aussi en tant que :

Intermédiaire en assurance (IAS) sous le statut de **courtier en assurances** (COA) et fournit un conseil de niveau 2;
Courtier en opérations de banque et services de paiement (COBSP);

Mandataire d'IOBSP pour **PROJEFI** ayant son siège social 68 boulevard Carnot 06400 Cannes immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Cannes sous le numéro **447903600**.

L'IAS et IOBSP est soumise au contrôle de l'ACPR.

Il est également titulaire de la **carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce** CPI 0605 2021 000 000 132, sans détention de fonds pour compte de tiers.

L'immobilier est contrôlé par la DGCRF.

N° ORIAS : N°21003812

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller **Guillaume LEFEBVRE** membre de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en **Responsabilité Civile Professionnelle** ainsi que d'une **Garantie Financière** couvrant les activités réglementées concernées.

Ces couvertures sont conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrita auprès de :

AIG EUROPE SA - 1 passerelle des Reflets, 92400 COURBEVOIE

Numéro de police : **RD01492857 L**

Ci-dessous le montant des garanties ainsi que la liste non exhaustive des partenaires (la liste des autres partenaires sera transmise sur simple demande du client).

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
CIF	150 000€	150 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CORUM	SCPI	Convention de commercialisation	Commission
ECOFIP	Monteur Girardin	Convention de commercialisation	Commission
FINANC'ILE	Monteur Girardin	Convention de commercialisation	Commission
INTENCIAL	Plateforme multi-supports	Convention de commercialisation	Commission
INTER-INVEST	Plateforme multi-supports	Convention de commercialisation	Commission
WENIMMO	Plateforme SCPI	Convention de commercialisation	Commission

Les partenaires mis en gras sont ceux avec lesquels une relation significative est établie, telle que définie par les obligations réglementaires en vigueur.

Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 210 038 12.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation directement sur le site officiel de l'ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>

Cette immatriculation couvre l'activité réglementée suivante :

- IAS (Intermédiaire en assurance) – catégorie B – niveau de conseil fourni catégorie (1,2)

Dans le cadre de cette activité, le cabinet peut vous conseiller et vous proposer des contrats d'assurance adaptés à votre situation, à vos objectifs et à vos besoins, notamment en matière d'assurance-vie, de contrat de capitalisation, d'épargne retraite ou, plus largement, de solutions patrimoniales assurantielles.

L'activité d'intermédiation en assurance est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest, 75436 Paris Cedex 09 – <https://acpr.banque-france.fr/fr>

Le cabinet est adhérent à l'ANACOFI COURTAGE, association agréée par l'ACPR pour l'activité IAS.

N° ORIAS : N°21003812

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller Guillaume LEFEBVRE membre de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : AIG EUROPE SA – 1 passerelle des Reflets, 92400 COURBEVOIE

Numéros de polices : RD01492857 L

Ci dessous le montant des garanties ainsi que la liste non exhaustive des partenaires (la liste des autres partenaires sera transmise sur simple demande du client).

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
IAS	1 564 610€	2 315 610€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
UAF LIFE PATRIMOINE	plateforme courtier grossiste distributeur	convention de courtage	commission rétrocession sur encours
CARDIF	Assureur	convention de courtage	commission rétrocession sur encours
METLIFE	Assureur	convention de courtage	commission rétrocession sur cotisation

Les partenaires mis en gras sont ceux avec lesquels une relation significative est établie, telle que définie par les obligations réglementaires en vigueur.

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'ANACOFI
54 avenue du Général-Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02
Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110 75441
PARIS CEDEX 09
Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso
25 Allée Rose Dieng Kuntz
75019 PARIS
Site internet: <https://www.anm-conso.com/page-saisine.php>

RÉMUNÉRATION

Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

Le cabinet intervient dans le cadre d'un **conseil en investissement fourni de manière non indépendante**.

Dans ce cadre de ses activités de **conseil en investissements financiers non indépendant**, de **courtage en assurance**, ainsi que plus généralement d'**intermédiation en solutions d'épargne, de retraite, de prévoyance, de capitalisation ou d'investissement**, et conformément à la réglementation applicable, le cabinet sera rémunéré sous la forme :

- **de commissions, frais de souscription, rétrocessions ou rémunérations sur encours** versés par les partenaires, compagnies, assureurs, sociétés de gestion, promoteurs ou plateformes distributrices des solutions recommandées.

Pour l'activité **IAS** le montant des commissions est de 0,5% par an pour la partie UC, et 0,4% par an pour la partie fonds en euros.

Pour l'activité **IOBSP** le montant des commissions est de 1% du montant du crédit plafonné selon les partenaires.

Le conseil délivré par le cabinet repose sur **un éventail de solutions et de partenaires référencés restreint en assurance vie, PER, Girardin et SCPI**.

Ces fournisseurs sont sélectionnés au regard de leur intérêt, de leur adéquation aux objectifs du client, de leurs caractéristiques, de leurs frais, de leur niveau de risque et, le cas échéant, de leurs critères de durabilité.

Il ne repose pas sur une analyse exhaustive de l'ensemble du marché.

Le détail précis de la rémunération applicable à une opération ou à une solution donnée est communiqué au client, **préalablement à la souscription**, dans la lettre de mission, le rapport d'adéquation, la documentation précontractuelle ou tout autre document réglementaire remis au client.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Communication avec les clients et prospects

Le cabinet est susceptible de communiquer avec ses clients et prospects par différents moyens, notamment par courrier, téléphone, courrier électronique, visioconférence ou tout autre support de communication adapté.

Ces échanges peuvent avoir pour objet :

- la présentation du cabinet, de ses activités et de son mode de fonctionnement ;
- la réalisation d'un bilan patrimonial ou d'une mission de conseil ;
- la transmission d'informations relatives à des solutions d'investissement, d'assurance, d'épargne, de retraite, de capitalisation, d'investissement immobilier indirect ou d'optimisation patrimoniale et fiscale ;
- le suivi administratif, commercial et réglementaire des dossiers ;
- la remise de documents d'information, de rapports, de propositions, de lettres de mission, de rapports d'adéquation, de bulletins de souscription ou de tout autre document utile à la relation.

Le cabinet peut également adresser au client, avec son accord lorsqu'il est requis, des informations générales, des actualités patrimoniales, fiscales, économiques ou financières, ainsi que des communications commerciales relatives à ses domaines d'intervention.

Les communications du cabinet s'inscrivent dans le cadre de la relation professionnelle entretenue avec le client et dans le respect des règles applicables en matière de protection des données personnelles, de démarchage et d'information précontractuelle.

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 9 rue du Docteur Rostan 06600 ANTIBES

Par tel : 06 64 47 06 06

Par mail : guillaume@azur-patrimoine-conseil.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi

54 avenue du Général-Leclerc – 92100 Boulogne-Billancourt.

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Monsieur Rémi BOUCHEZ

Médiateur de l'AMF

Autorité des Marchés Financiers

17, place de la Bourse

75082 Paris cedex 02

Site internet :

<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110

75441 PARIS CEDEX 09

Site internet :

<https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso

25 Allée Rose Dieng Kuntz 75019 PARIS

<https://www.anm-conso.com/page-saisine.php>

RGPD

Protection des données personnelles

Les informations recueillies sur le présent document sont enregistrées dans un fichier informatisé par **AZUR PATRIMOINE CONSEIL**, représentée par **Monsieur Guillaume LEFEBVRE**, responsable du traitement, afin d'assurer le bon déroulement des missions de conseil, d'intermédiation, de suivi de la relation client ainsi que le respect des obligations légales et réglementaires applicables.

Elles sont conservées pour CIF et IAS pendant **5 ans à compter de la fin de la relation commerciale** et **10 ans** en immobilier et sont destinées **aux partenaires, CRM, autorités de tutelle, associations professionnelles**.

Elles sont destinées :

- au cabinet AZUR PATRIMOINE CONSEIL ;
- à ses collaborateurs habilités ;
- à ses partenaires (assureurs, sociétés de gestion, plateformes, établissements financiers...) lorsque cela est nécessaire à l'exécution de la mission ;
- à ses prestataires techniques (Wizio, Universign, Microsoft OneDrive et AICO Solutions) ;
- aux autorités de contrôle et administrations compétentes (AMF, ACPR, ORIAS, TRACFIN, CNIL...) lorsque la réglementation l'impose.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au **RGPD**, vous pouvez exercer votre **droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation, d'opposition et de portabilité** des données vous concernant en contactant :

Service chargé du droit d'accès :

LEFEBVRE GUILLAUME

À l'attention de : Responsable Conformité

Email : guillaume@azur-patrimoine-conseil.com

Adresse postale : 9 Rue du Docteur Rostan, 06600 Antibes, France

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la **CNIL** (www.cnil.fr).

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :
Date :
Signature :

Le Conseiller

Fait à :
Date :
Signature :